

MSA Portes de Bretagne

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



santé
famille
retraite
services

EDITO

Tout au long de l'année 2018, nous avons réaffirmé notre ambition de faire vivre pleinement notre guichet unique. La MSA Portes de Bretagne a été au rendez-vous des évolutions réglementaires pour les adhérents et les entreprises.

Compte tenu du contexte économique et social tendu que nous avons connu, notre système de protection sociale a joué un rôle essentiel.

Ce rapport d'activité, loin de retracer l'exhaustivité de nos actions, illustre notre volonté d'accompagner au plus près nos assurés sur les territoires. Qu'il s'agisse d'aider les actifs agricoles en proie à des difficultés professionnelles, sociales ou financières, qu'il s'agisse de notre stratégie de développement social local en faveur des aînés ou des familles, notre soutien auprès des populations fragiles est indéfectible.

Notre programme de mutualisation engagé avec la MSA d'Armorique s'est concrétisé en mars 2018 avec une première phase de transferts d'activité entre les deux MSA. Grâce à l'implication de l'ensemble du personnel, ce projet institutionnel ambitieux est désormais sur de bons rails. Il comporte deux autres phases en mars 2019 et mars 2020.

Nous entrons désormais dans une période importante pour notre institution avec la préparation des élections MSA qui se dérouleront en janvier 2020. Nous devons mobiliser nos adhérents pour obtenir un taux de participation significatif et ainsi affirmer à nouveau le rôle et les missions de la MSA.

Ensemble, engageons-nous pour les élections MSA 2020.

Ensemble, confortons la place de la MSA dans la protection sociale de demain.



Didier LE PIMPEC
Président
MSA Portes de Bretagne



Marine MAROT
Directrice Générale
MSA Portes de Bretagne

QUI SOMMES-NOUS ?

Présentation

La MSA Portes de Bretagne en chiffres

3

L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS

DU MONDE AGRICOLE

- A - L'accompagnement des actifs agricoles confrontés à des difficultés socio-économiques
- B - L'accompagnement des actifs agricoles par la santé sécurité au travail
- C - Notre action en partenariat

5

L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE LA MSA SUR LES TERRITOIRES

- A - L'accompagnement social des populations
- B - L'action en faveur de la prévention santé
- C - L'accès des services au public

8

LE GUICHET UNIQUE

- A - La mise en œuvre des évolutions réglementaires auprès des particuliers
- B - La mise en œuvre des évolutions réglementaires auprès des employeurs
- C - De nouveaux services pour répondre aux besoins des assurés
- D - Les performances de l'entreprise

12



LA MSA PORTES DE BRETAGNE

La MSA est le deuxième régime de protection sociale en France avec près de **27 milliards d'euros de prestations versées pour 5,6 millions de bénéficiaires** sur le territoire national. Le réseau MSA compte 35 caisses dont la MSA Portes de Bretagne qui couvre les départements d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan. Elle représente **232 138 assurés et verse 911 millions d'euros de prestations.**

Un organisme de protection sociale professionnel

Quel que soit le risque concerné, la MSA est l'interlocuteur des hommes et des femmes qui font la diversité et la richesse du monde agricole, qu'il s'agisse des non-salariés (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateurs d'exploitation et aides familiaux) ou des salariés de la production, des coopératives et des services agricoles.

La MSA est également leur interlocuteur pour assurer le recouvrement des cotisations et contributions légales et conventionnelles, qu'elles soient dues à titre individuel ou au titre de l'emploi salarié.

Un organisme mutualiste basé sur la démocratie

La MSA est gérée par un Conseil d'administration dont les membres sont issus de trois collèges – non-salariés, salariés et employeurs de main d'œuvre – et sont forts d'une légitimité issue d'un processus électif qui appelle aux urnes, tous les 5 ans, les ressortissants de la MSA. **Le 19^{ème} scrutin aura lieu du 20 au 31 janvier 2020.**

La force du guichet unique

A la différence du régime général – structuré par organisme (Caf, CPAM...) couvrant chacun un ou des risques sociaux spécifiques - le régime agricole prend en charge, au sein d'un guichet unique, les prestations d'assurance maladie, accidents du travail - maladies professionnelles, famille et retraite mais également l'action sanitaire et sociale et la médecine du travail.

Un seul interlocuteur pour les entreprises

L'entreprise du régime agricole a pour seul interlocuteur la MSA pour le recouvrement des cotisations, la santé au travail et la prévention des risques professionnels (au régime général, le recouvrement des cotisations et contributions sociales est géré par l'Urssaf, la médecine du travail et la prévention des risques professionnels par le service inter-entreprises et la Carsat).

Un acteur de terrain

Une des spécificités majeures du régime agricole est sa forte présence sur les territoires ruraux, au plus près des populations qu'il accompagne. Avec **vingt-et-un points d'accueil**, la MSA Portes de Bretagne est un acteur de proximité. Elle déploie une politique d'action sanitaire et sociale, des actions de prévention santé et de santé sécurité au travail. Le personnel et les élus MSA en sont les acteurs.

MSA Services : une offre de services complémentaires

Dans le prolongement de son cœur de métier, le Groupe MSA Portes de Bretagne propose une offre de services sur les territoires non exclusivement réservée à des publics agricoles. Elle anime ainsi un réseau qui maintient du lien social en milieu rural et soutient l'activité locale. Ses différentes structures sont regroupées au sein de la coopérative MSA Services qui fait partie de l'économie sociale et solidaire.

LA MSA PORTES DE BRETAGNE EN CHIFFRES

LA POPULATION PROTÉGÉE

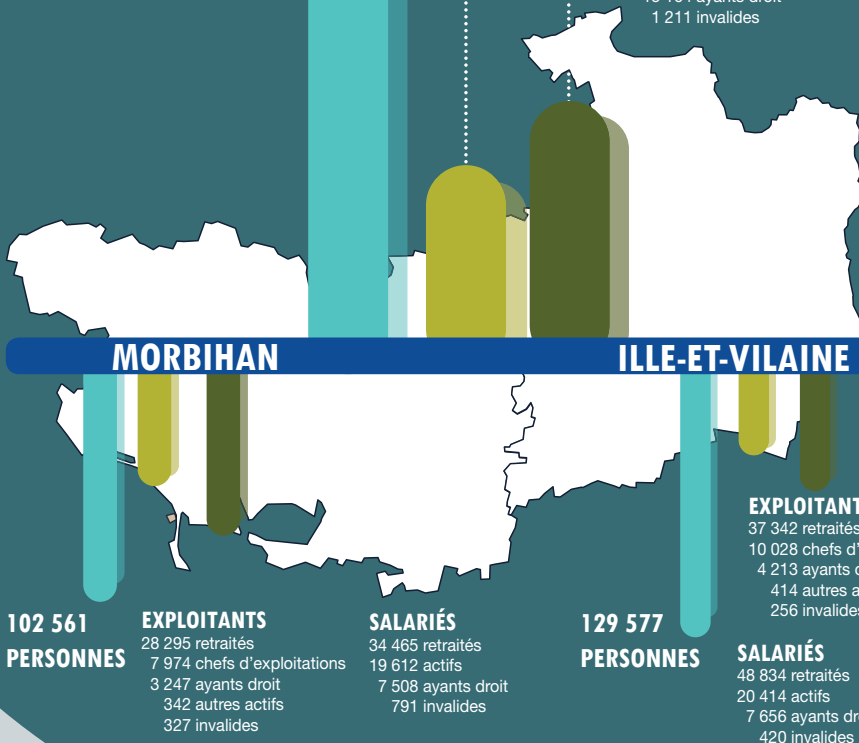
232 138 PERSONNES

EXPLOITANTS

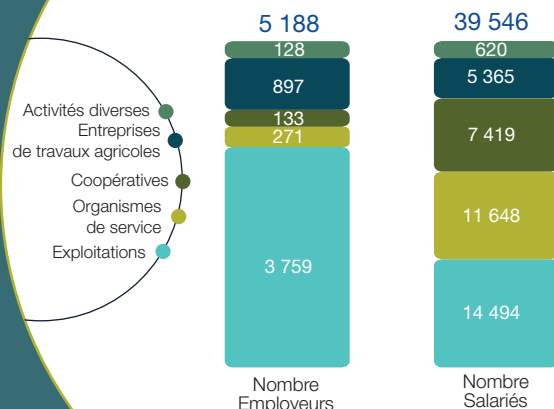
65 637 retraités
18 002 chefs d'exploitation
7 460 ayants droit
756 autres actifs
583 invalides

SALARIÉS

83 299 retraités
40 026 actifs
15 164 ayants droit
1 211 invalides



LES EMPLOYEURS ET LES SALARIÉS



LES PRESTATIONS VERSÉES 911 millions d'euros

(y compris les prestations versées pour le compte de l'Etat, hors budget global hospitalier)

Prestations aux exploitants

Prestations aux salariés

389 296 610,96 €
69,8 %

Prestations retraite

191 936 083,44 €
54,3 %

136 074 686,43 €

24,4 %

Prestations santé et accidents du travail

30,2 %

106 641 449,91 €

32 380 006,81 €

5,8%

Prestations familiales et de logement

15,5 %

54 898 586,77 €

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE 10,5 millions d'euros



LES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 497 millions d'euros

Cotisations des exploitants 91 553 982,29 €

Cotisations sociales
63 744 653,04 €

Cotisations RCO
16 609 790,44 €

Cotisations ATEXA
8 200 485,81 €

IJ Amexa
2 999 053,00 €

Cotisations des employeurs et des salariés 257 603 725,86 €

Cotisations sociales
238 924 186,26 €

Cotisations accidents du travail
15 598 314,18 €

Cotisations Santé au Travail
3 081 225,42 €

CSG et autres contributions* 148 215 625,29 €

CSG salariés
90 590 376,36 €

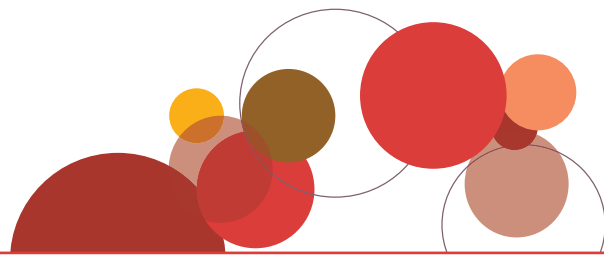
CSG exploitants
46 316 652,24 €

Forfait social
8 319 809,61 €

Contribution Solidarité
2 786 155,29 €

Autres contributions
202 631,79 €

*Il s'agit des cotisations et des contributions diverses finançant la protection sociale, hors cotisations appelées pour le compte d'autres organismes (ex : Pôle Emploi).



L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS DU MONDE AGRICOLE

A. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS AGRICOLES CONFRONTÉS À DES DIFFICULTÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

AIDE AU RÉPIT

Mis en place en 2017, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler » a été reconduit en 2018. Il a pour objectif de lutter contre l'épuisement professionnel et de permettre au bénéficiaire de prendre du temps pour lui et pour ses proches. A l'issue d'un entretien avec un travailleur social, l'actif agricole se voit proposer l'aide au répit. Cet accompagnement personnalisé peut prendre différentes formes : une aide financière pour bénéficier d'un remplacement, du soutien psychologique, la participation à un séjour de répit...

En 2018, 213 personnes ont bénéficié de ce dispositif en Ille-et-Vilaine et en Morbihan, ce qui représente un budget de près de 145 000 €. A noter que les bénéficiaires sont des non salariés ainsi que des salariés, le Conseil d'administration ayant décidé son extension à ces derniers.

RENCONTRE AVEC LES SERVICES DE REMPLACEMENT

Les rencontres avec le SDAEC, les Services de remplacement 35 et le Seremor ont permis de constater le ressenti très bénéfique de l'aide au répit mise en place en 2017 et d'étudier des évolutions dans les échanges entre les services de remplacement et la MSA. Il a été convenu de relancer la communication sur cette prestation pour améliorer le recours au remplacement.

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

- Les demandes d'échéanciers de paiement ont augmenté. Si la crise laitière a semblé se stabiliser, une nouvelle situation délicate se présente pour les éleveurs porcins et les cultures spécialisées. 1 939 plans de paiement ont été accordés en 2018 contre 1 318 en 2017 (+ 33 %).
- La Commission de recours amiable (CRA) a examiné 1 872 demandes de remise non salariés (1 708 en 2017) et remis 98 % des montants présentés soit 660 000 €.
- Dans le cadre des dispositifs nationaux et du Plan de soutien à l'élevage, la MSA des Portes de Bretagne a distribué deux enveloppes sur l'année 2018 pour un montant total de 670 000 € en diminution par rapport à 2017 (862 000 €). 232 aides ont ainsi été accordées.
- Les aides ont été accordées principalement aux primo débiteurs, aux revenus les plus dégradés et aux éleveurs laitiers pour la moitié de la distribution.

LES ACTIONS DE PRÉVENTION DU SUICIDE

● Le dispositif « Sentinelles »



En 2018, le réseau « Sentinelles » a continué de former des délégués MSA à la détection des signes de la crise suicidaire. Le stagiaire de la formation « prévenir le suicide, c'est agir ensemble » répond à des critères de sélection. Plusieurs formations de trois jours ont eu lieu sur les deux départements au profit de 70 sentinelles.

Le Conseil d'administration a décidé de généraliser pour 2019 la formation en adoptant une approche départementale afin de créer un véritable réseau de près de 170 sentinelles qui peuvent s'appuyer les unes sur les autres.

Le déploiement de nouvelles actions de sensibilisation auprès des organisations professionnelles agricoles a été décidé pour 2019.

● La mise en place des cellules départementales, Entr'agri 56 et Agri'écoute

Sur les deux départements, des cellules d'accompagnement ont été créées afin d'assurer une détection et une mise en place rapide de solutions adaptées aux situations difficiles rencontrées par les exploitants agricoles.

Cette démarche se situe dans le prolongement de la mise en œuvre des textes réglementaires relatifs à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.



La chambre d'agriculture et la MSA, en lien étroit avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), se sont alliées pour créer le dispositif « Entr'agri » dans le Morbihan puis en Ille-et-Vilaine. L'objectif est d'unir les forces des Organisations professionnelles agricoles (OPA) engagées sur le terrain pour développer

des dispositifs appropriés afin d'améliorer la détection et le suivi collectifs des difficultés des agriculteurs.

Par ailleurs, Agri'écoute assure, au niveau national, un service d'écoute téléphonique en cas de détresse. Accessible à tout moment, il permet d'échanger anonymement avec un professionnel dès que le besoin s'en fait ressentir.

AGRI'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL
09 69 39 29 19
(Prix d'un appel local)

RENCONTRE AVEC LES APICULTEURS DE BRETAGNE

Pour répondre à un problème récurrent de mortalité des abeilles (taux de perte à la sortie de l'hiver de 28% en moyenne, la MSA, lors de la rencontre du 22 mai, a rappelé son soutien aux apiculteurs de Bretagne. Cela passe par une étude des droits potentiels, un accompagnement social personnalisé, voire des prises en charge de cotisations. Dans le prolongement de ces échanges, une enveloppe spécifique de 10 000€ a été débloquée par les Pouvoirs Publics.

RENCONTRE AVEC LES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX AGRICOLES

La MSA et les Entrepreneurs de travaux agricoles (ETA) se sont questionnés sur la situation économique des entreprises de travaux agricoles et les problèmes de trésorerie de celles-ci. Ont été évoqués les dispositifs existants pour accompagner les structures en difficultés, telles que les modalités d'étalement des cotisations. La loi de modernisation de la santé au travail et les nouvelles règles de suivi des salariés (selon leur état de santé et leur exposition professionnelle) ont également fait l'objet d'un échange lors de cette rencontre du 22 mai.

B. L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTIFS AGRICOLES PAR LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les équipes de santé sécurité au travail (médecins, infirmiers de santé au travail et conseillers en prévention des risques professionnels) œuvrent au quotidien pour améliorer les conditions de travail des adhérents agricoles.

L'INTERDISCIPLINARITÉ AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DE LEURS SALARIÉS

Des actions en pluridisciplinarité ont été menées par les médecins du travail, les infirmiers en santé au travail et les conseillers en prévention. Elles démontrent tout l'intérêt du guichet unique de la MSA.

● Filière paysage

- Poursuite des travaux de recherche sur l'exposition à la silice cristalline ;
- Travail sur la prévention primaire par l'organisation de deux colloques à Saint-Grégoire et à Auray. 140 chefs d'entreprise et salariés ont été sensibilisés aux thématiques suivantes : l'organisation du travail et la gestion des matériels, le management des équipes et la prise en compte des conditions de travail.

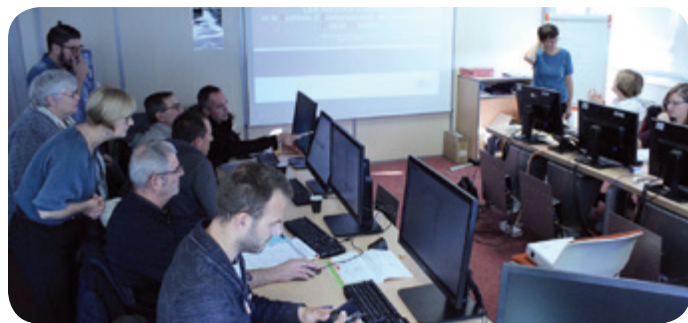


● Enseignement agricole

Les professionnels de la MSA apportent leur appui aux établissements d'enseignement agricole pour leur permettre d'intégrer la santé sécurité au travail dans leur enseignement. Ils aident les enseignants et les formateurs en leur fournissant des supports pédagogiques fiables et validés par les instances compétentes. Toutes ces ressources sont également disponibles en ligne sur portesdebretagne.msa.fr.

LA PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Régulièrement interpellée sur son action liée au risque chimique, la MSA se mobilise à deux niveaux : la reconnaissance des pathologies liées à l'utilisation de produits phytosanitaires et la prévention de ces risques. En complément, la MSA contribue directement ou participe à des études permettant de caractériser le risque chimique.



En 2018, la MSA a mis en place un logiciel d'évaluation des risques chimiques : SEIRICH (Système d'évaluation et d'information sur le risque chimique en milieu professionnel). Le professionnel scanne ses produits et le logiciel restitue une classification des produits chimiques utilisés en fonction de leur impact sur la santé, sur l'environnement et leur potentiel inflammable/explosif. A la suite de cette classification, SEIRICH propose un plan d'action pour supprimer, substituer ou réduire l'utilisation de ces produits dangereux. C'est ensuite au professionnel d'appliquer ou non ces recommandations. Cette démarche est l'occasion de mieux prendre conscience de la dangerosité de certains produits et des risques quotidiens auxquels sont exposés les professionnels du monde agricole. 20 entreprises ont été formées au logiciel SEIRICH.

● Rencontre avec l'Association des victimes de l'Ouest

Le 18 avril 2018 a eu lieu une rencontre avec l'Association des victimes de l'Ouest. Suite à cette entrevue, il a été convenu que l'association disposerait d'un interlocuteur à la MSA concernant les dossiers de demande de reconnaissance de maladie professionnelle et qu'un point sur cette question serait réalisé chaque année.

LA RÉFORME DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Le décret agricole d'application de la nouvelle loi de modernisation de la santé au travail est paru en août 2017. Depuis cette date, le suivi de la santé des travailleurs est priorisé en fonction des risques inhérents à leur poste de travail, à leur âge, à leur statut et à leur état de santé. Si le poste comporte des « risques spécifiques » au sens de la loi, il revient à l'employeur de le signaler au médecin du travail en remplissant le questionnaire qui lui a été envoyé au préalable. L'exposition à un risque permet ainsi au salarié de bénéficier d'un suivi individuel renforcé, comportant un examen d'aptitude médical qui doit être réalisé avant la prise de poste.

LE PLAN DE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Conçu pour tous les travailleurs agricoles, le plan de santé-sécurité au travail 2016-2020 fixe les orientations stratégiques pour mener des programmes d'actions à destination des salariés et des non-salariés agricoles. Il est constitué de six axes que sont : la sécurité au contact des animaux dans les secteurs de l'élevage, l'exposition au risque chimique, le machinisme agricole, les risques psychosociaux, les troubles musculo-squelettiques et enfin l'employabilité des actifs agricoles.

Les résultats 2018 du plan de santé-sécurité au travail (non exhaustif) :

- 41 éleveurs formés à la manipulation et la contention bovine ;
- 9 établissements sensibilisés à la connaissance du comportement du cheval ;
- recherche et développement de solutions de prévention primaire des risques liés à la silice cristalline ;
- 68 entreprises sensibilisées à la prévention du risque psychosocial ;
- 4 entreprises accompagnées sur la prévention des troubles psychosociaux ;
- 90 exploitants agricoles ont participé aux journées d'échanges sur les tensions dans le travail ;
- 7 exploitants agricoles ont suivi la formation « Repenser son bien-être au travail ».

En ce qui concerne les autres salariés, ils bénéficieront soit d'un suivi « adapté » (ex. : femme enceinte, invalidité, travail de nuit, jeunes de moins de 18 ans, travailleur handicapé...), soit d'un suivi dit « simple » avec des périodicités différentes.

La visite de santé au travail est assurée par un médecin ou un infirmier.

Un modèle de questionnaire pour nous signaler les risques a été adressé à tous les employeurs, ainsi qu'un outil leur permettant de repérer plus facilement leurs salariés dits « à risque » et de connaître les périodicités auxquelles ils devront être convoqués.

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Fréquentation aux examens médicaux :
8 660 salariés examinés
132 non salariés examinés

Fréquentation aux examens infirmiers :
2 941 salariés examinés en entretiens infirmiers
1 700 visites à la demande réalisées par les médecins
(en augmentation de 30 %)

Les médecins ont participé à 903 actions
en milieu de travail dont 461 études de poste,
mesures d'ambiance, enquêtes locales ou nationales.

Participation des médecins du travail
à 133 réunions de CHSCT

Participation des infirmiers en santé au travail
à 40 réunions de CHSCT

D. NOTRE ACTION EN PARTENARIAT

Agir en partenariat est une volonté affichée de la MSA Portes de Bretagne. Tout au long de l'année 2018, qu'elle soit pilote ou soutien, elle a contribué à la mise en œuvre d'actions en collaboration avec les organisations professionnelles agricoles, les organismes de protection sociale, les associations...

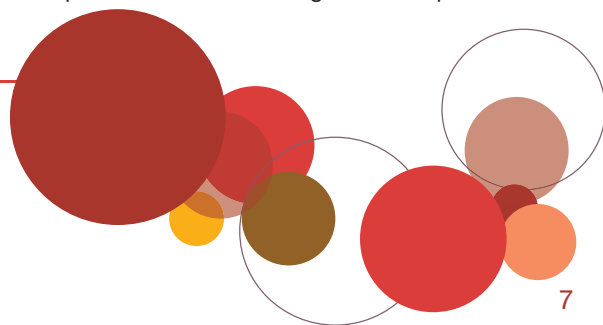
LES VŒUX AUX PARTENAIRES

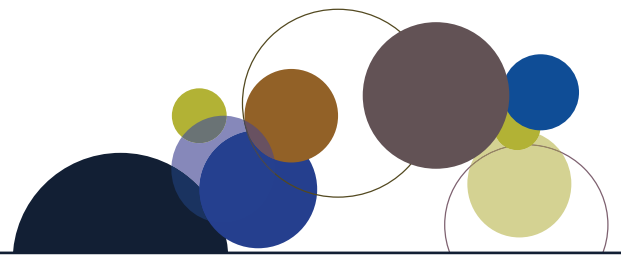
Les partenaires présents lors du temps dédié aux vœux 2018 ont souligné l'intérêt et la diversité des missions de la MSA rappelés à cette occasion. Y ont participé les différentes organisations professionnelles agricoles d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, les représentants de l'inter-régime, des parlementaires et les anciens Présidents et Directeurs de la MSA. Ce moment a permis de valoriser la place de la MSA sur les territoires et de mettre en lumière les actions menées avec chacun d'entre eux.



TERRES DE JIM

Du 7 au 9 septembre, s'est installée en Pays de Fougères la plus grande fête agricole en plein air d'Europe, organisée par les Jeunes Agriculteurs. A cette occasion, près de 12 000 visiteurs ont été accueillis dans le village MSA. De nombreuses animations étaient proposées aux petits et grands, qu'ils soient du régime agricole ou non, autour de thèmes variés : la prévention des risques domestiques pour les enfants, celle des chutes de hauteur pour les actifs, la prévention du vieillissement pour les retraités et futurs retraités, etc. Les visiteurs ont pu interroger la MSA sur ses diverses et nombreuses actions qui font la force de son guichet unique.





L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE LA MSA SUR LES TERRITOIRES

A. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES POPULATIONS

NOTRE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL

● L'inscription dans les schémas départementaux

Les Schémas départementaux d'animation de la vie sociale (SDAVS) et les Schémas départementaux des services aux familles (SDSF) sont des politiques sociales locales pensées autour des familles et de la vie sociale des territoires. Ils constituent un levier incitatif important pour développer les services aux familles, réduire les inégalités territoriales et favoriser la conciliation vie familiale et vie professionnelle. La MSA y contribue de manière coordonnée avec les acteurs locaux (Conseils départementaux, collectivités locales, associations, Caf, etc.) afin de renforcer les actions en faveur de la petite enfance et de la parentalité sur des territoires inégaux.

● La détermination des territoires d'actions prioritaires

Après un diagnostic des territoires d'intervention, deux critères de priorité ont été retenus : un taux de population agricole élevé et remplir les conditions des SDSF et SDAVS.

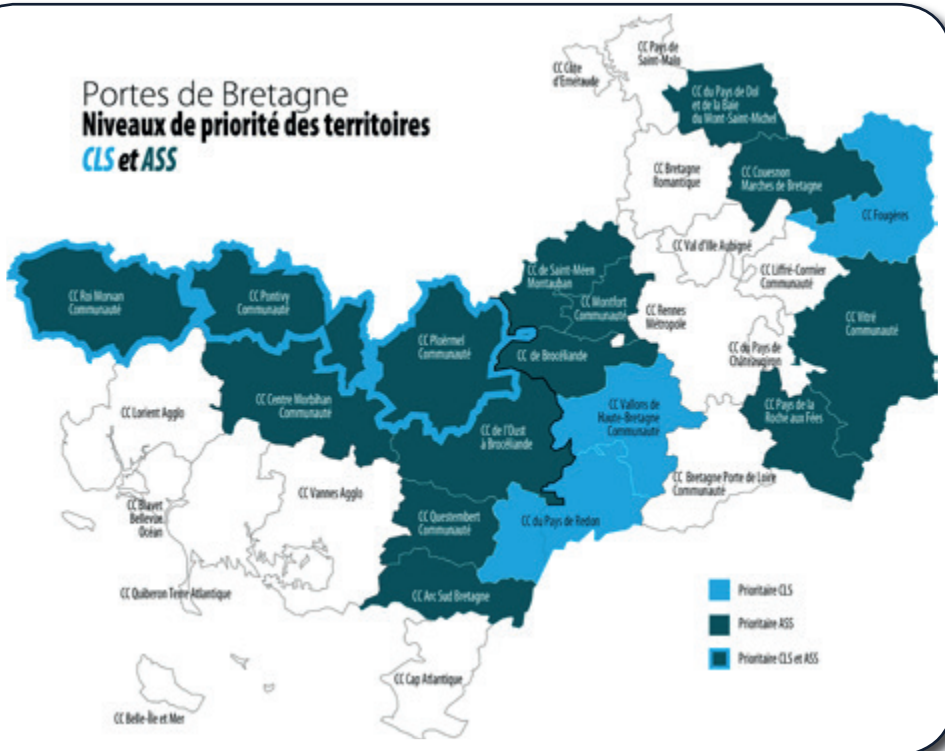
CHARTES TERRITORIALES AVEC LES FAMILLES

La Charte territoriale des familles est un dispositif mis en place conjointement par la MSA et par la Caf sur un territoire commun d'intervention. Elle sert à développer l'accès aux services, à construire un réseau d'entraide et à améliorer le quotidien et le cadre de vie des familles qui vivent dans des zones rurales. Ce dispositif est très apprécié par les habitants, comme en Pays du Roi Morvan par exemple.



La Charte territoriale avec les familles en Pays du Roi Morvan a défini un plan d'actions permettant d'ouvrir de nouveaux services aux habitants et de mieux faire connaître ceux déjà existants. Les réponses aux besoins prioritaires repérés sont adaptées en fonction des atouts et faiblesses du territoire. La Charte a été élaborée autour de huit axes lors des concertations : le numérique, la mobilité, l'enfance et la famille, le travail en réseau, l'emploi et l'insertion, le vieillissement, l'habitat et le logement et la santé.

Portes de Bretagne Niveaux de priorité des territoires CLS et ASS



ACTION SOCIALE

15 588 bénéficiaires
d'au moins une prestation extralégale

2 998 situations accompagnées
par les travailleurs sociaux de la MSA
(dont 1 856 nouveaux dossiers)

41 versements
de subventions et de prêts

FAMILLE

21 724 (-2,19%)
familles bénéficiaires

1 928 (-0,46%)
bénéficiaires d'une prestation liée au handicap

1 157 (2,03%)
bénéficiaires du RSA

5 888 (-1,70%)
bénéficiaires de la prime d'activité

CHARTES TERRITORIALES DES SOLIDARITÉS AVEC LES ÂÎNÉS



La MSA s'est engagée à animer et dynamiser les territoires ruraux en mal de dispositifs pour les seniors. Ainsi, elle est partie prenante de la Charte signée sur le territoire de Pontivy Communauté et de Roi Morvan Communauté. Ce type de Charte doit répondre aux trois enjeux suivants : un enjeu démographique du fait du vieillissement de la population, un enjeu de cohésion sociale pour lutter contre l'isolement et enfin un enjeu de politique publique en s'appuyant sur les ressources locales. Un plan d'action permet d'y associer les acteurs locaux et les habitants afin de répondre concrètement aux besoins locaux.

NOUVELLE POLITIQUE JEUNESSE



En 2018, le Conseil d'administration a validé les trois axes d'actions de la nouvelle politique jeunesse :

- devenir jeune, vers la prise d'autonomie et de responsabilité ;
- être jeune et agir sur son territoire ;
- être un jeune acteur de prévention.

Pour s'y conformer, différentes actions ont été décidées parmi lesquelles le déploiement de l'appel à projets jeunes de la Caisse Centrale de MSA, avec à la clé l'attribution d'une bourse de 500 € pour les dossiers retenus.

CONVENTION AVEC LES CHANTIERS D'INSERTION DE RIANTEC & RETIERS



Dans le cadre de son partenariat avec le réseau des Jardins de Cocagne pour le dispositif « 30 000 paniers solidaires », deux conventions avec les chantiers d'insertion de Riantec et de Retiers ont été signées. Ce dispositif permet aux salariés en insertion d'avoir accès à des paniers de légumes financés à 70 % par la MSA.

NOS PARTENARIATS POUR LES SENIORS

En février s'est tenu à Rennes le Forum des seniors auquel a participé la MSA Portes de Bretagne sur le stand de Cap Retraite Bretagne, aux côtés d'autres régimes de retraite. Le stand proposait des ateliers, conseils et astuces pour vieillir en pleine forme.



SANTÉ

Le service santé procède à la réception, au contrôle et à la validation des factures des établissements publics et des cliniques privées ainsi que des factures de transports et de cures thermales :

36 187 factures établies par les cliniques privées
 57 482 factures établies par les établissements publics
 82 773 factures de transports
 1 203 factures de cures thermales

RETRAITE

Dossiers retraite en gestion au 31 décembre 2018 :

64 695 (-3,34 %) retraités non salariés

84 362 (+0,16 %) retraités salariés

5 828 dossiers de retraite ont été liquidés (-27 %)

B. L'ACTION EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION SANTÉ

CONTRATS LOCAUX DE SANTÉ (CLS)

Le Contrat local de santé (CLS) a pour objectif de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur un territoire donné et de lutter contre la désertification médicale. Il s'agit d'une coordination des politiques publiques, des financements, des acteurs et des partenaires. En appui des collectivités locales et de l'ARS, la MSA a poursuivi son engagement dans des CLS selon deux niveaux. Pour les territoires prioritaires, la MSA participe au pilotage du projet et aux travaux en tant que membre actif tandis que pour le second niveau, elle assure une participation aux travaux en lien avec les priorités institutionnelles. En parallèle, ses élus locaux s'impliquent dans le CLS de leur territoire.

En 2018, la MSA des Portes de Bretagne était engagée dans les travaux de cinq Contrats locaux de santé (Fougères, Redon, Ploërmel, Pontivy et Vallons de Vilaine) et était également partenaire dans six autres territoires (Brocéliande, Vitré, Lorient, Auray, Vannes et Saint-Malo).

PARCOURS DE SANTÉ DES AIDANTS



Le parcours de santé des aidants est mis en place pour permettre aux personnes qui aident un proche au quotidien de l'accompagner au mieux tout en préservant leur propre santé. Actuellement, deux territoires expérimentent ce dispositif : Vitré et Guémené-sur-Scorff.

Cette action est proposée en trois temps :

- une séance collective sur « l'impact du stress sur la santé des aidants » ;
- une consultation « santé des aidants » avec son médecin traitant ;
- une séance collective « quelles solutions de soutien sur son territoire ? ».

● Sur le secteur de Vitré :

Dix personnes ont participé à cette action qui s'est déroulée entre avril et juin 2018. La moyenne d'âge des participants était de 80 ans et tous aidaient leur conjoint depuis au moins cinq ans.

La première séance a été appréciée du fait du contenu et de la présence d'une sophrologue qui a permis la « libération » de la parole. La troisième séance a révélé l'intérêt des participants pour la gym aidants-aidés à domicile. Par ailleurs, il y a eu une forte demande de départ en vacances avec les personnes aidées.

● Sur le secteur de Guémené-sur-Scorff :

Sur la même période, douze personnes se sont inscrites à cette démarche. Les participants ont été ciblés grâce aux rencontres organisées par les travailleurs sociaux de la MSA avec les partenaires locaux : l'espace autonomie seniors PondiClic, les CCAS, la Carsat, les services d'aide et de soins à domicile, les infirmiers libéraux et les autres professionnels de santé. Cette action s'inscrit dans le cadre de la phase de diagnostic de la Charte de solidarités des aînés

Les activités ont été propices à des moments de partage sur le vécu et les ressentis, ce qui a été très apprécié des participants. Cette démarche a également permis de répondre à des besoins d'informations sur l'existant (dispositifs, services, structures et aides financières). Les aidants ont par ailleurs fait part de l'importance de prendre du temps pour eux (activité de loisirs, vacances) et donc de la nécessité de trouver des relais temporaires ou durables. Il y a aussi eu une prise de conscience des conséquences de leur situation d'aidant sur leur santé. Pour d'autres, elle a été propice à un temps d'échange et d'écoute.

PRÉVENTION SANTÉ

Conférences de prévention santé organisées par les délégués MSA :

40 réunions sur des thèmes divers : le sommeil, l'optimisme, le rire, les AVC, le danger des écrans, les perturbations électromagnétiques. Elles ont réuni près de 6 000 participants.

Dispositif Instants santé :

1 065 assurés ont participé au bilan pré-médical
655 assurés ont bénéficié d'une consultation de prévention

Dans le cadre du parcours de prévention santé pour les personnes en situation de précarité, l'action a été proposée aux assurés de 8 chantiers d'insertion sur les secteurs de Pont-Scorff-Riantec, Sarzeau, Plouay, Vitré, Pacé et Retiers. Cette démarche a permis l'examen médical et dentaire de 82 assurés.

Examens de prévention dentaire :

105 jeunes mères
337 enfants de 3 ans
253 personnes de 60 ans

Education thérapeutique du patient :

104 assurés ont participé au diagnostic éducatif préalable à la participation aux ateliers

Ateliers de nutrition santé pour les adolescents : des diététiciennes sont intervenues auprès de cinq Maisons familiales rurales (MFR) : Tinténiac, Fougères, Hédé, Questembert et St-Méen-le-Grand.

C. L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS (SDAASP)

Suite à la loi Notre de 2015, la MSA s'est engagée à participer à l'élaboration des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services publics. Cette démarche doit assurer à l'ensemble des habitants un accès simplifié aux services indispensables à la qualité de vie dans les territoires et réduire les déséquilibres territoriaux. Par exemple, la MSA Portes de Bretagne participe à l'organisation du premier accueil social inconditionnel de proximité ou aux travaux d'inclusion numérique.

MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)



La MSA Portes de Bretagne est partenaire de dix-sept Maisons de services au public (MSAP).

Les maisons de services au public délivrent une offre de proximité à l'intention de tous. Elles réunissent en un même lieu des agents accompagnateurs et des outils numériques qui permettent aux usagers de trouver de l'aide ou de l'information en cas de démarches spécifiques à réaliser. Elles accueillent différents opérateurs tels que la MSA, la Caf, Pôle Emploi, etc.

ACCUEIL NUMÉRIQUE



Engagée dans un processus de dématérialisation de ses démarches administratives, la MSA Portes de Bretagne s'engage auprès de ses adhérents pour les accompagner dans l'apprentissage des outils informatiques. L'objectif est que chacun soit en capacité de gérer l'accroissement de l'utilisation du numérique. Cet engagement prend la forme d'un accueil en côte à côte au sein de ses sièges et de ses agences et s'inscrit également dans le cadre des schémas départementaux d'accès aux services publics.

COUP DE POUCE CONNEXION

« Coup de pouce connexion » est un programme d'initiation à l'utilisation d'internet. L'objectif est de réduire la fracture numérique, de familiariser à l'usage des équipements informatiques et de favoriser la création de liens sociaux. Les stagiaires sont formés aux bases de l'informatique, à la recherche sur des sites et forums, à la réalisation de démarches administratives ou d'achats en ligne.

En 2018, 8 stagiaires ont participé aux 11 séances de deux heures co-animées par un travailleur social MSA et l'animatrice de la cyber base de Guipry-Messac. 8 participants ont également été formés à la médiathèque de Montauban-de-Bretagne.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Le centre de contacts garantit un service de qualité et préserve l'accessibilité des assurés et des employeurs. 900 appels entrants sont recensés chaque jour pour un taux d'appels aboutis s'élevant à 94,5 %. La MSA Portes de Bretagne présente le plus haut taux d'appels aboutis, ce qui la positionne à la première place du réseau MSA.

PROXIMITÉ

900 appels entrants par jour en moyenne (94,5% d'appels aboutis)

45 600 personnes accueillies en face à face (+3%).

Près de 15% des personnes sont accueillies sur rendez-vous

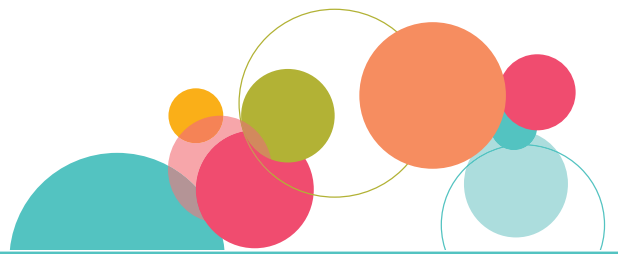
24 700 courriels reçus (+12%)

684 268 visites du site portesdebretagne.msa.fr

87 126 inscrits à l'espace privé dont 65 603 particuliers, 13 490 exploitants et 8 033 entreprises.

628 assurés ont été reçus dans le cadre d'un rendez-vous des prestations

462 assurés ont été reçus pour un entretien information retraite



LE GUICHET UNIQUE

A. LA MISE EN ŒUVRE DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PARTICULIERS

NOUVELLE RÉGLEMENTATION POUR LA VACCINATION DES ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS



La vaccination contre onze maladies est dorénavant obligatoire pour les enfants de moins de deux ans, nés depuis le 1^{er} janvier 2018. Les vaccins obligatoires passent donc de trois à onze, mais aucun n'est nouveau. De plus, en France, 70 % des enfants sont déjà vaccinés contre ces onze maladies que sont la diphtérie, le tétanos, la polio, la coqueluche, le ROR (rougeole, oreillons, rubéole), l'haemophilus influenzae B, l'hépatite B, le pneumocoque et le méningocoque C. Comme précédemment, la réalisation de ces vaccins conditionne l'entrée de l'enfant dans les collectivités telles que les crèches, les écoles ou chez les assistants maternels.

MISE EN ŒUVRE DE LA RÉDUCTION DE LOYER DE SOLIDARITÉ

En œuvre depuis février 2018, la Réduction de loyer de solidarité (RLS) est une nouvelle mesure décidée par les pouvoirs publics. Elle permet de bénéficier d'une réduction du montant mensuel du loyer réglé par le locataire à son bailleur. C'est la MSA qui calcule automatiquement si un ressortissant peut en bénéficier, aucune démarche n'est à effectuer. Il s'agit d'un complément à l'Aide personnalisée au logement (APL), qui est calculée en conséquence.

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à une maladie ou un accident, les non salariés agricoles peuvent bénéficier, sur prescription, d'une reprise de travail à temps partiel thérapeutique ou d'une reprise de travail léger permettant le versement d'indemnités

journalières (IJ). Celles-ci sont attribuées si la reprise du travail est prescrite par le médecin traitant, si elle est reconnue par le médecin conseil de la MSA comme étant de nature à favoriser l'amélioration de l'état de santé du bénéficiaire.

SUPPRESSION DU RÉGIME ÉTUDIANT



Depuis la rentrée universitaire 2018-2019, les nouveaux étudiants ne sont plus affiliés à la sécurité sociale étudiante. En cas de première inscription dans l'enseignement supérieur, l'enfant reste affilié à la MSA automatiquement et en son nom propre. Dès lors, il est considéré comme ressortissant de la MSA, avec son propre numéro de sécurité sociale. Cela ne s'applique pas à ceux qui étaient déjà étudiants avant l'année scolaire 2018/2019.

CONSULTATION CITOYENNE SUR LES RETRAITES



Invitée en mai 2018, la consultation citoyenne sur le projet de réforme des retraites s'est poursuivie sur toute l'année, avec un temps fort en septembre lors de l'atelier participatif organisé à Lorient par le Haut-commissariat à la réforme des retraites. La MSA est favorable à la création d'un système universel de retraite à plusieurs conditions :

- tenir compte des spécificités de certaines professions, comme les non-salariés agricole ;
- réduire les inégalités de retraite entre les secteurs ;
- garantir des pensions décentes pour tous.

Le projet de réforme sera mis en œuvre après l'été 2019.

POLITIQUE FAVORABLE AU CONGÉ MATERNITÉ DES EXPLOITANTES

Lors de la rencontre des MSA bretonnes avec les représentantes de la section des femmes de la FRSEA le 3 avril 2018, plusieurs thématiques d'actualité ont été abordées. On notera l'évolution du statut des femmes en agriculture, les difficultés pour les exploitantes de prendre effectivement un congé maternité et les potentielles évolutions gouvernementales prévues à ce sujet. La mise en place du temps partiel thérapeutique (son avancement et les articulations avec les assurances invalidité-décès) ainsi que l'aide au répit et l'accompagnement des personnes en dif-

ficultés ont également fait l'objet d'échanges. Cette rencontre a appuyé sur la nécessité de renforcer les programmes en faveur de la parentalité.

Les échanges ont porté sur le besoin d'améliorer le recours aux droits et également le dispositif légal du congé maternité. La MSA souhaite encourager la prise de congé maternité par les exploitantes grâce au recours aux services de remplacement.

B. LA MISE EN ŒUVRE DES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES POUR LES EMPLOYEURS

LE TESA ET LA DSN



Pour faciliter les démarches liées à l'embauche et aux obligations du prélèvement à la source, la MSA propose maintenant trois solutions que sont la DSN, le Tesa simplifié et le Tesa +.

Le Titre emploi simplifié agricole (Tesa simplifié) a été mis en place en 2018 et va encore plus loin dans la simplification des démarches administratives liées à l'emploi de main-d'œuvre. Ses fonctionnalités répondent aux obligations de la Déclaration sociale nominative (DSN), avec des données qui sont automatiquement transmises aux autres organismes socio-professionnels (Pôle Emploi, caisse de retraite complémentaire, etc.). La MSA souhaite accompagner au mieux les employeurs vers des démarches dématérialisées qui répondent à leurs besoins et aux obligations légales (prélèvement à la source notamment).

La MSA a obtenu l'accord de maintenir le Tesa simplifié en 2019, utilisé pour déclarer les travailleurs occasionnels en CDD de moins de 3 mois. Le Tesa+ a quant à lui été mis en place pour les PME de 20 salariés maximum (CDI et CDD), qui n'ont pas de logiciel de paie et n'ont pas recours à un tiers déclarant. Il s'utilise pour tous les employés et « remplace » la DSN car il n'est pas cumulable avec celle-ci.

LES NOUVELLES FORMES D'AGRICULTURE : ZOOM SUR L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine se caractérise par différents types d'espaces de production : des jardins collectifs, des micro-fermes urbaines, des fermes urbaines spécialisées, etc.

La Ville de Rennes est très impliquée dans cette nouvelle dynamique. Pour renforcer sa démarche d'accompagnement des porteurs de projets agricoles urbains, elle a sollicité la MSA Portes de Bretagne, comme d'autres acteurs agricoles, sur les questions relatives aux démarches d'installation.

SERVICE AUX ENTREPRISES

Déploiement complet de la DSN :
4 100 employeurs au 31/12/2018
(soit 85 % du total)

Information individualisée des entreprises sur les choix à opérer avant fin 2018 sur le mode de déclaration le plus adapté en fonction de leur situation : DSN, Tesa+ ou Tesa Simplifié.

C. DE NOUVEAUX SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ASSURÉS

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)



A partir d'octobre 2018, la MSA a été habilitée à ouvrir pour ses bénéficiaires leur DMP directement à l'accueil de ses agences et sièges. Généralisé partout en France cet automne, le Dossier médical partagé est un carnet de santé numérique qui regroupe, conserve et sécurise toutes les informations de santé du détenteur. Le DMP est une « extension » de la carte

vitale et permet de faciliter le suivi médical ou la prise en charge du patient en cas d'urgence. Il est entièrement géré par son possesseur et c'est lui qui décide quel professionnel de la santé a accès aux documents qui le composent. Simple et pratique, le DMP permet également aux mineurs inscrits sur la carte vitale de leur parent de posséder leur propre Dossier médical partagé.

CONTRÔLE MÉDICAL ET DENTAIRE

Le service du Contrôle médical et dentaire a rendu 37 300 avis en 2018 :

Affections longue durée (ALD)	11 581	31 %
Arrêts de travail > 45 jours	13 881	37 %
Accident du travail / Maladies professionnelles des salariés agricoles dont arrêts de travail	4 839	13 %
Accident du travail / Maladies professionnelles des non salariés agricoles dont arrêts de travail	2 087	6 %
Hospitalisation	278	1 %
Invalité	482	1 %
Inaptitude	31	0 %
Listes produit prestation (LPP)	3 414	9 %
Transport	707	2 %
TOTAUX	37 300	100 %

Notre population présente un fort taux de personnes bénéficiant de l'Affection de longue durée (ALD) égal à 25 % de la population couverte par la branche Assurance Maladie de la MSA.

Ce taux atteint 60 % pour les personnes âgées de plus de 60 ans.

Les cinq pathologies les plus fréquentes prises en charge au titre de l'ALD sont par ordre décroissant :

- le risque cardiovasculaire (coronaropathie, insuffisance cardiaque, artériopathie) ;
- les cancers ;
- le diabète ;
- les maladies psychiatriques (dont maladie d'Alzheimer) ;
- l'hypertension artérielle.

La transmission des données dématérialisées par les professionnels de santé a connu une forte progression dans le domaine de l'ALD. En 2018, le service a émis 11 581 avis ADL dont 65 % issus des protocoles de soins en ligne, soit 7 536 avis.

FRANCE CONNECT

Ce portail officiel a été mis en place en 2018 pour permettre à ses utilisateurs de se connecter à tous les sites publics proposant la connexion France Connect, en utilisant les mêmes identifiants que ceux de leur espace privé MSA.

LES NOUVEAUX SERVICES EN LIGNE DU SITE INTERNET

La MSA est engagée dans une démarche de dématérialisation de ses services. Sa volonté est que chaque adhérent puisse effectuer de chez lui, via *Mon espace privé*, de manière autonome, un maximum de démarches administratives.

MESDROITSSOCIAUX.GOUV.FR



Depuis 2018, la MSA est partenaire de mesdroitssociaux.gouv.fr, site proposé par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Un bénéficiaire de la MSA peut dorénavant, depuis le portail unique de mesdroitssociaux.gouv.fr, effectuer une simulation personnalisée de l'ensemble de ses droits. Son identifiant MSA est nécessaire pour se connecter. Ce portail, développé par la MSA, vise l'amélioration de la relation des usagers avec l'ensemble des administrations françaises.

En 2018, *Mon espace privé* s'est doté de nouveaux services :

- Tesa + (nouveau Tesa)
Ce service vise à simplifier vos démarches pour l'emploi de l'ensemble de vos salariés en CDI et CDD, si vous n'avez pas de logiciel de paie adapté ou de tiers déclarant.
- Envoi d'un document en ligne
- Suivi de demandes (CMU-C...)
- Evaluation de mon âge de départ à la retraite

Désormais, la moitié des demandes de RSA est effectuée en ligne .

GPCD

La Gestion pour compte de tiers (GPCD) désigne l'ensemble des opérations de gestion confiées à la MSA par d'autres organismes partenaires (affiliation, versement des prestations, etc).

Bénéficiaires agricoles : 37 789 (+ 0,19 %)

Bénéficiaires non agricoles (contrat individuel) : 21 408 (+ 19 %)

Bénéficiaires non agricoles (contrat collectif) : 4 865 (+ 26,63 %).

D. LES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La Convention régionale inter-organismes de prévention et de lutte contre la fraude a fêté ses 10 ans en 2018. Elle regroupe les partenaires suivants : CPAM, Caf, Carsat, URSSAF, SSI, MSA, ENIM, Pôle emploi, AGS, DGFIP, CIBTP et CNMSS**.

Destinée à développer et à fluidifier les échanges d'informations entre les organismes partenaires, cette convention de partenariat permet de mieux détecter et sanctionner les fraudes. C'est par une action collective forte que les organismes signataires ont souhaité faire évoluer les comportements et veiller ensemble à ce qu'une partie des ressources allouées à la protection sociale ne soit pas détournée par une minorité.

Ce bilan de dix années d'actions a permis de montrer l'évolution des résultats entre 2009 et 2017. En 2017, 1847 signalements ont été émis ou réceptionnés par les différents organismes attestant ainsi du dynamisme de cette convention de partenariat. Le montant des fraudes détectées démontre également une efficacité toujours plus grande des opérations partenariales et des échanges de renseignements entre les signataires. Pour la Bretagne, ce montant a en effet largement progressé en 2017 totalisant 2 752,5 K€ contre 2 192,6 K€ en 2016. En 2009, ce montant n'était que de 684 K€. La détection s'avère plus efficace lorsque les actions sont mutualisées et/ou coordonnées.

LUTTE CONTRE LE TRAVAIL DISSIMULÉ

La lutte contre le travail dissimulé s'inscrit dans la politique nationale des pouvoirs publics.

84 opérations de contrôle ont été menées en la matière en partenariat avec les agents de la DIRECCTE ou dans le cadre des actions préconisées par les Comités opérationnels départementaux antifraude (CODAF) en 2018.

11 contrôles ont abouti à un redressement pour un montant de redressement de cotisations de 42 056 €.

La pérennité des actions de contrôle en travail illégal permet des actions de prévention, en effet seuls 13 % des contrôles ont abouti à des redressements. La peur du contrôle incite les entreprises à davantage déclarer.

GESTION DU RISQUE

Le service Gestion du risque procède à différents contrôles en lien avec les équipes de médecins conseils et les services Santé, Contentieux et Lutte contre la fraude.

44 600 € de dépenses évitées par le contrôle des arrêts de travail

46 400 € de dépenses évitées par le contrôle des devis de grand appareillage

58 500 € de dépenses évitées par le rejet des factures ne respectant pas la réglementation.

Les contrôles sont effectués sur la facturation des actes infirmiers, la facturation des professionnels de santé libéraux intervenant pour les résidents des EHPAD, la facturation des actes dentaires et la facturation des actes et séjours en établissements. En 2018, ils ont permis de récupérer 90 600 € d'indus. A cela s'ajoutent les contrôles des professionnels de santé qui ont permis de récupérer 37 400 € d'indus.

PROGRAMME LOCAL DE MUTUALISATION (PLM)



Les mutualisations engagées par l'institution MSA sont une réponse organisationnelle visant à accroître la performance des MSA en les spécialisant sur des activités.

Le projet breton se déroule en trois phases dont la première a eu lieu le 22 mai 2018.

La MSA Portes de Bretagne a pris en charge la gestion pour le compte de la MSA d'Armorique les activités suivantes : Gestion pour compte (GPCD) agricole (dans son ensemble), retraite (fraction « carrière »), contrôle et validation des factures des établissements de santé et de transport en matière de prestations santé en nature et prestations d'action sociale. Réciproquement, la MSA d'Armorique est désormais gestionnaire, pour notre compte, de la majeure partie de notre activité santé et d'une partie de l'activité famille.

La relation de la MSA Portes de Bretagne avec ses assurés est inchangée : l'accueil physique, téléphonique et électronique demeure à l'identique.

** Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'allocations familiales (Caf), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF), Sécurité sociale des indépendants (SSI), Mutualité sociale agricole (MSA), Établissement national des invalides de la marine (ENIM), Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salaires (AGS), Direction générale des finances publiques (DGFIP), Caisse des intempéries du BTP (CIBTP), Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS).

ÉLECTIONS MSA du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier

2019

29
août
au plus tard



Constitution et publication de la liste provisoire des électeurs

13
septembre
au plus tard



Dépôt des réclamations (inscriptions, radiations,...)

8
octobre
au plus tard



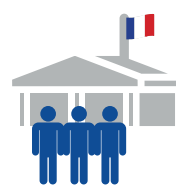
Publication de la liste définitive des électeurs

30
octobre
au plus tard



Publication des regroupements de cantons

19
novembre
au plus tard



Dépôt des candidatures

29
novembre
au plus tard



Publication des candidatures

2020

20
janvier
au plus tard



Envoi du matériel de vote et lancement du scrutin

jusqu'au
31
janvier
au plus tard



période de vote

6
février

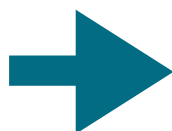


Dépouillement

avant le
6 avril



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE
MSA Portes de Bretagne**



MSA 2025

PLAN STRATÉGIQUE

PROMOUVOIR LA PLACE DE LA MSA DANS LA PROTECTION SOCIALE DE DEMAIN

- ▶ Développer les services pour les populations agricoles, les territoires ruraux et les partenaires
- ▶ Défendre une relation de service humaine, performante et proactive
- ▶ Dynamiser et valoriser le rôle des élus pour mieux promouvoir le modèle MSA
- ▶ Gagner en performance pour développer de nouvelles activités et proposer un meilleur service
- ▶ Associer / mobiliser les équipes à la mise en œuvre des orientations

Une question ?

Contactez le service Animation de la Vie Mutualiste au :
02 99 01 80 26.

